

# AGIPI Obligations Monde EUR

## Chiffres clés (EUR)\*

Performances cumulées du fonds (%)					Valeur liquidative
YTD	1 an	3 ans	10 ans	Création	Cap.
-12.20	-12.95	-7.92	-	-3.43	95.08

Performances annualisées du fonds (%)				Actif net du fonds (M)
3 ans	5 ans	10 ans	Création	EUR
-2.71	-1.41	-	-0.50	35.64

## Historique du dividende

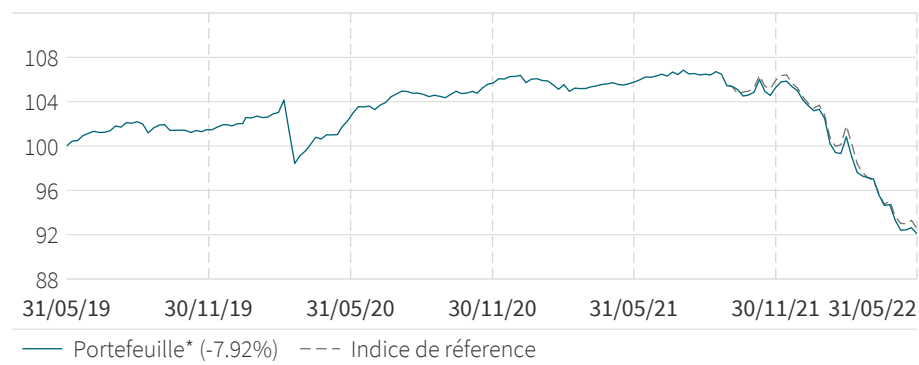
Date d'enregistrement	Date de détachement du dividende	Dividende par part	Rendement sur 12 mois	
Sept 2016	09/09/2016	12/09/2016	1.58	1.57

Rendement sur 12 mois = (Somme des dividendes) / (VL de clôture). Le rendement sur 12 mois est calculé selon le rapport entre la somme des distributions sur les 12 derniers mois et la dernière VL. Le rendement sur 12 mois peut être supérieur ou inférieur au rendement annuel du dividende effectif. Un rendement du dividende positif n'implique pas une performance positive. Les dividendes ne sont pas garantis. Les dividendes antérieurs ne présagent pas des dividendes futurs.

Veillez noter qu'un rendement du dividende positif n'implique pas une performance positive. Les investisseurs ne doivent prendre aucune décision d'investissement fondée uniquement sur les informations contenues dans le tableau ci-dessus. Vous devez lire le document d'offre pertinent (y compris les chiffres clés) du fonds pour obtenir plus d'informations, y compris les facteurs de risque.

## Performance et risque

### Evolution de la performance (EUR)



Les données sont rebasées à 100 par AXA IM à la date de début du graphique.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les calculs de performances sont nets de frais et réalisés coupons réinvestis. L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base des coupons nets ou bruts. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir plus d'informations.

## Indice de référence

Depuis le: 15/10/2021

100% ICE BofA Green Bond Hedged EUR

## Caractéristiques du portefeuille

	Port.	Indice de réf.
Rating moyen linéaire	A-	A+
Mod. Duration	7.77	7.47
Mod. Duration To Worst	7.86	7.53
Yield to worst (%)	3.01	2.57
Nombre de lignes	257	1199
Nombre d'émetteurs	120	373

## Profil du portefeuille

Notation ESG 

### Notation ESG relative

Moins élevé - | | | | | + Plus élevé

### Intensité relative en CO2

Plus de CO2 - | | | | | + Moins de CO2

% de l'encours sous gestion couvert par la note ESG absolue : Portefeuille = 92.8% Indice de référence = 96.1% (n'est pas significatif lorsque le taux de couverture est inférieur à 50%)

% de l'encours sous gestion couvert par l'indicateur d'intensité en CO2 : Portefeuille = 87.7% Indice de référence = 83.4% (n'est pas significatif lorsque le taux de couverture est inférieur à 50%)

\* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 26/06/2015

Source(s) : AXA Investment Managers au 31/05/2022

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur [axa-im.com](http://axa-im.com)

## Analyse du risque

	1 an	3 ans	5 ans	Création
Volatilité du portefeuille* (%)	4.41	4.78	3.87	3.84
Volatilité de l'indice de référence (%)	-	-	-	-
Risque relatif/Tracking Error (%)	-	-	-	-
Ratio de Sharpe	-2.53	-0.23	0.04	0.27
Ratio d'information	-	-	-	-

## Performance glissante (%)

	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	3 ans	5 ans	31/05/21 31/05/22	31/05/20 31/05/21	31/05/19 31/05/20	31/05/18 31/05/19	31/05/17 31/05/18	Création
Portefeuille*	-1.64	-7.53	-12.54	-12.20	-7.92	-6.88	-12.95	3.26	2.44	2.28	-1.12	-3.43
Indice de référence	-1.46	-7.80	-12.64	-11.77	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart	-0.18	0.27	0.10	-0.42	-	-	-	-	-	-	-	-

## Performance calendaire annuelle (%)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Portefeuille*	-1.41	4.44	5.74	-2.54	1.41	5.61	-	-	-	-
Indice de référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les calculs de performances sont nets de frais et réalisés coupons réinvestis. L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base des coupons nets ou bruts. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir plus d'informations.

## Analyse du portefeuille

### 10 principaux titres

Libellé	Pondération (%)	Pays émetteur	Mod. Duration	Contribution
France Government Bond OAT 1.75% 06/25/2039	3.28	France	14.3	0.47
Italy (Republic of) 1.5% 04/30/2045	1.37	Italie	18.0	0.25
European Investment Bank 3.3% 02/03/2028	1.09	Supra National	5.0	0.05
France Government Bond OAT 0.1% 07/25/2038	0.95	France	16.1	0.15
KFW 0.875% 09/15/2026	0.93	Allemagne	4.1	0.04
Belgium Government Bond 1.25% 04/22/2033	0.80	Belgique	10.1	0.08
Inversiones CMPC SA 4.375% 04/04/2027	0.77	Chili	4.3	0.03
RATP 0.35% 06/20/2029	0.76	France	6.8	0.05
Perusahaan Penerbit SBSN III 2.3% 06/23/2025	0.75	Indonesie	2.9	0.02
European Investment Bank 0.5% 11/13/2037	0.74	Supra National	14.5	0.11
<b>Total (%)</b>	<b>11.44</b>			

\* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 26/06/2015

2 / 8

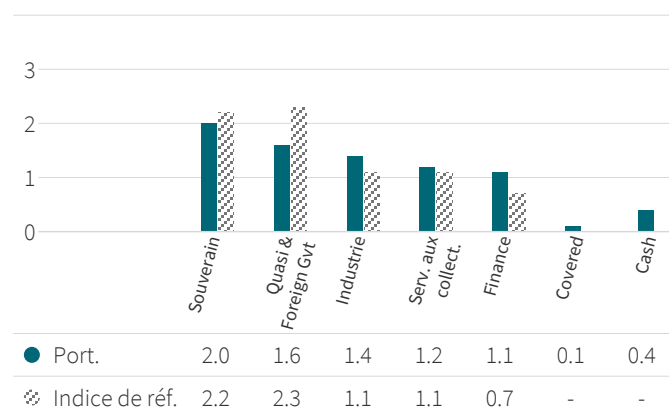
Source(s) : AXA Investment Managers au 31/05/2022

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur [axa-im.com](http://axa-im.com)

## Exposition sectorielle (%)

	Portefeuille	Indice de référence
Finance	26.03	17.58
Industrie	20.24	18.24
Quasi & Foreign Gvt	19.97	31.36
Serv. aux collect.	19.03	16.56
Souverain	9.73	16.16
Covered	1.04	0.00
Autres	0.44	0.00
Cash	3.52	0.11

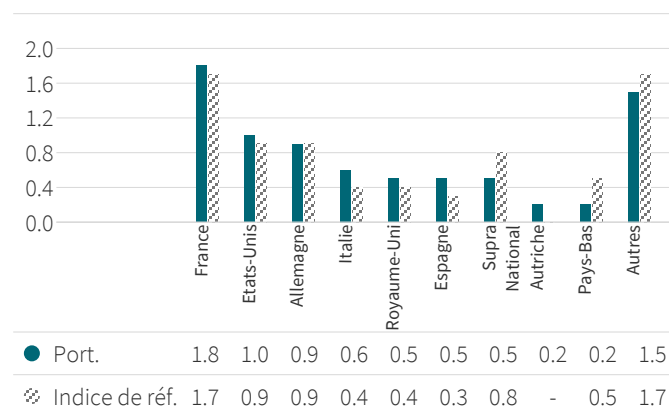
## Contribution à la duration par secteur



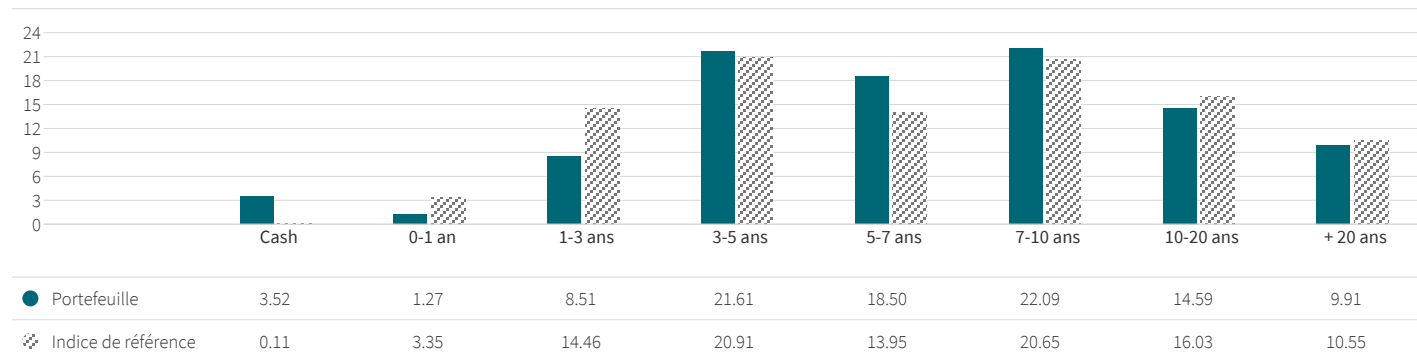
## Exposition géographique (%)

	Portefeuille	Indice de référence
France	17.76	14.90
Etats-Unis	10.35	11.10
Espagne	9.18	4.93
Italie	8.03	4.00
Allemagne	6.99	13.22
Supra National	5.94	10.17
Royaume-Uni	5.48	3.97
Chine	4.86	3.62
Pays-Bas	4.05	6.10
Portugal	3.53	0.52
Autres	20.32	24.31
Cash	3.52	0.11

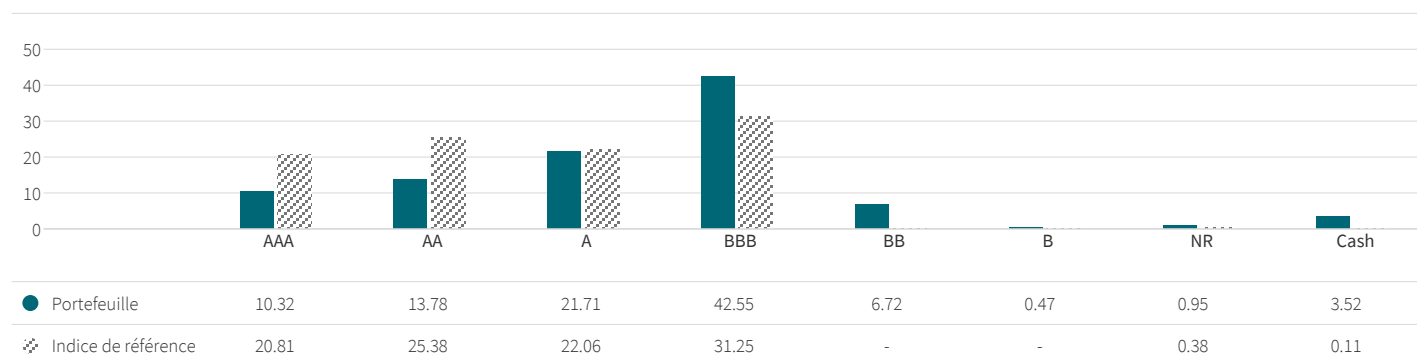
## Contribution à la duration par géographie



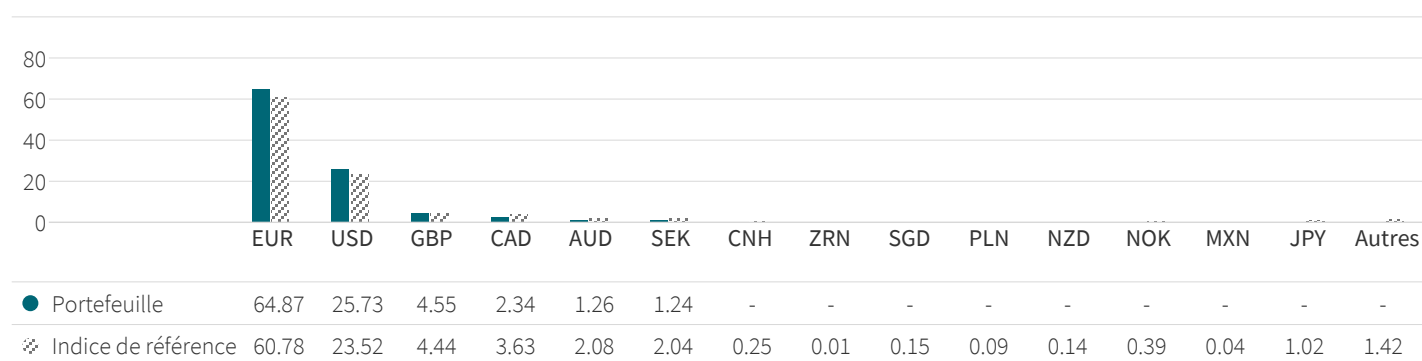
## Exposition par Maturité (%)



## Exposition par rating (%)



## Exposition par devise (%)



## Informations supplémentaires

### Administration

Forme juridique	SICAV
Conforme Directive UCITS	Oui
Conforme Directive AIF	Non
Nationalité	France
Classification AMF	Obligations et autres titres de créance internationaux
Date de la 1ère Valeur Liquidative	26/06/2015
Devise du portefeuille	EUR
Valorisation	Quotidienne
Type de part	Capitalisation
Code ISIN	FR0012749893
Droits d'entrée maximum	5%
Droits de sortie maximum	5%
Frais estimés courants	1.19%
Frais de gestion financière	1%
Frais de gestion maximum	1.5%
Commission de performance	Aucune
Souscription Initiale min.	100 EUR
Minimum de souscription ultérieure	1 Part
Société de gestion	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.
(Sous) Délégation fin.	AXA IM Paris
Délégation comptable	State Street Bank International Gmbh (Paris Branch)
Dépositaire	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES SCA

Comme indiqué dans le dernier rapport annuel, le calcul des frais courants n'inclut pas la commission de performance, mais comprend les frais de gestion et la commission de service appliquée. La commission de service appliquée effective est provisionnée à chaque calcul de la VL et incluse dans les frais courants de chaque Classe d'Actions.

### Objectifs du fonds

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Obligations et autres titres de créance internationaux ». L'OPCVM AGIPI Obligations Monde est nourricier de l'OPCVM AXA World Funds – ACT Global Green Bonds (l'OPCVM maître de droit luxembourgeois). A ce titre, AGIPI Obligations Monde est investi en totalité et en permanence dans la classe M de l'OPCVM maître, hors liquidités qui resteront accessoires. Rappel de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement de l'OPCVM maître :

L'OPCVM a pour objectif de rechercher à la fois un revenu et une

croissance de votre investissement, en EUR, et un objectif d'investissement durable, à partir d'un portefeuille d'obligations à gestion active contribuant au financement de la transition énergétique et écologique et démontrant un impact environnemental positif.

L'OPCVM est géré de manière active en référence à l'indice BofA Merrill Lynch Green Bond Hedged (l'« Indice de référence ») afin de saisir les opportunités sur les marchés des emprunts d'État ou d'institutions – supranationales, souveraines et quasi souveraines – et des obligations d'entreprise de qualité « investment grade ». L'OPCVM investit au moins un tiers de son actif net dans les composants de l'Indice de référence. En fonction de ses convictions d'investissement et après une analyse macroéconomique et microéconomique approfondie du marché, le Gestionnaire financier peut prendre un positionnement plus actif en termes de duration (la duration mesure, en nombre d'années, la sensibilité du portefeuille aux variations des taux d'intérêt), d'allocation géographique et/ ou de sélection sectorielle ou d'émetteurs par rapport à l'Indice de référence. Par conséquent, l'écart avec l'Indice de référence devrait être important. Toutefois, dans certaines conditions de marché (volatilité élevée du marché du crédit, turbulences, etc.), le positionnement de l'OPCVM sur les indicateurs ci-dessus peut être proche de l'Indice de référence. L'indice de référence BofA Merrill Lynch Green Bond Hedged reconnu comme indice de l'univers financier constitue également l'univers d'investissement extra – financier, mais celui-ci, pourrait ne représenter, compte tenu des décisions d'investissement, que 90% de cet indice de référence. L'OPCVM investit au moins 75 % de son actif net dans des obligations qui financent des projets environnementaux (obligations vertes). L'OPCVM vise à soutenir à long terme les ODD établis par les Nations Unies en mettant l'accent sur les thèmes environnementaux et implique l'achat d'obligations dont le produit est dédié à des projets qui soutiennent une économie à faible émission de carbone ou les besoins fondamentaux des populations et des communautés mal desservies, en finançant des initiatives telles que les énergies renouvelables, la prévention de la pollution, l'accès aux soins de santé, le logement abordable et l'autonomisation des femmes. Dans le cadre du processus de sélection des titres, l'OPCVM est tenu en premier lieu d'appliquer à tout moment les politiques d'exclusion sectorielle et de normes ESG d'AXA IM, sauf pour les dérivés et les OPC

sous-jacents<matchbox={name=link\_6143377c29b114.06323764}><unc strokecolor={rgb 0.2 0.2 0.52156862745098}>

[www.axa-im.com/responsible-investing/sector-investment-guidelines](http://www.axa-im.com/responsible-investing/sector-investment-guidelines)

Puis, le Gestionnaire financier applique un cadre d'évaluation exclusif des obligations vertes, sociales et durables, basé principalement sur les Principes des obligations vertes et sociales de l'ICMA et les lignes directrices de la Climate Bonds Initiative et utilisant un processus de sélection rigoureux en filtrant les obligations qui ne correspondent pas au cadre des obligations vertes d'AXA IM composé de 4 piliers : la qualité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de l'émetteur, l'utilisation du produit, la gestion du produit et l'impact ESG, tels que décrits plus en détail dans le prospectus. En second lieu, le gestionnaire financier utilise un certain nombre de facteurs, notamment une analyse micro et macroéconomique et une analyse du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également la sensibilité aux taux d'intérêt, le positionnement sur la courbe des taux et l'exposition à différentes zones géographiques. Les données ESG

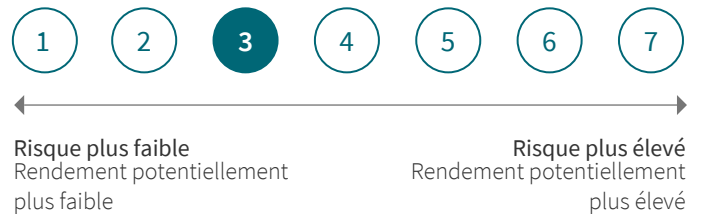
utilisées se basent sur des méthodologies fondées en partie sur des données tierces et, dans certains cas, sont développées en interne, sont subjectives et peuvent évoluer au fil du temps. L'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies utilisant des critères ESG et des rapports ESG sont difficiles à comparer entre elles. Les stratégies intégrant des critères ESG et celles intégrant des critères de développement durable peuvent utiliser des données qui semblent similaires mais qui doivent être distinguées car leur méthode de calcul peut être différente. Les titres de créance négociables sont pour la plupart notés. Ainsi, les différentes stratégies utilisant des critères ESG et des rapports ESG sont difficiles à comparer entre elles. Les stratégies intégrant des critères ESG et celles intégrant des critères de développement durable peuvent utiliser des données qui semblent similaires mais qui doivent être distinguées car leur méthode de calcul peut être différente. Les titres de créance négociables sont pour la plupart notés « investment grade ». L'OPCVM se réserve le droit d'investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres spéculatifs (sub-investment grade). Les titres de qualité « investment grade » seront notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch, ou seront considérés comme étant de qualité équivalente par le Gestionnaire financier en l'absence de note. Les titres de qualité « sub-investment grade » seront notés entre BB+ et B- par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch, ou seront considérés comme étant de qualité équivalente par le Gestionnaire financier en l'absence de note. En cas d'abaissement de leur note en dessous de B- par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch, ou si le Gestionnaire financier les considère comme étant de qualité équivalente en l'absence de note, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois. Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si plus de deux agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte. La sélection des instruments de crédit ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier. L'OPCVM investit : - au moins deux tiers de son actif dans des instruments de taux (y compris des titres adossés à des actifs) émis n'importe où dans le monde ; - jusqu'à un tiers de son actif dans des instruments du marché monétaire ; - jusqu'à un quart de son actif dans des obligations convertibles ; - jusqu'à un quart de son actif dans des obligations indexées sur l'inflation. L'exposition des actifs de l'OPCVM libellés dans des devises autres que l'Euro pourra être couverte contre le risque de change de l'Euro. L'OPCVM peut investir jusqu'à 5 % de son actif net dans des obligations contingentes convertibles ou Contingent Convertible (« CoCos »). Dans la limite de 200 % de son actif net, l'OPCVM peut utiliser des investissements directs et/ou des produits dérivés, en particulier des swaps de défaut de crédit, pour atteindre son objectif d'investissement. Des produits dérivés pourront être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille, de couverture et d'investissement. L'exposition des actifs de l'OPCVM non libellés en EUR sera couverte en EUR. L'OPCVM Maître est un Compartiment dit d'« impact » investissant au moins 75% de ses actifs dans des obligations finançant des projets environnementaux. Les instruments financiers sont sélectionnés conformément aux dispositions du Label Greenfin et en appliquant un cadre d'évaluation des obligations

exclusif.

## Horizon d'investissement

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

## Caractéristiques du risque



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

### Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes.

## Risque additionnel

L'OPCVM AGIPI Obligations Monde est nourricier de l'OPCVM AXA World Funds – ACT Global Green Bonds (l'OPCVM maître). A ce titre, il supporte les mêmes risques additionnels que son maître, à savoir : Risque de contrepartie : risque de faillite, d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant entraîner un défaut de paiement ou de livraison.

**Risque de liquidité :** risque de faible niveau de liquidité dans certaines conditions de marché pouvant conduire l'OPCVM à faire face à des difficultés de valorisation, d'achat ou de vente de tout ou partie de ses actifs et ayant un impact potentiel sur sa valeur liquidative.

**Risque de crédit :** risque que les émetteurs de titres de créance détenus par l'OPCVM ne s'acquittent pas de leurs obligations ou voient leur note de crédit abaissée, ce qui entraînerait une baisse de la valeur liquidative.

**Impact de certaines techniques de gestion telles que l'utilisation de produits dérivés:** le recours à ces techniques peut entraîner un levier ayant pour conséquence une amplification de l'impact des mouvements de marché sur l'OPCVM et peut engendrer des risques de pertes importantes et une baisse de la valeur liquidative.

## Souscriptions Rachats

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 12H00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des actionnaires est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur. La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base quotidienne. Elle est établie lors des jours de bourse hors jours fériés légaux en France, au Luxembourg et aux Etats – Unis. Le calendrier boursier de référence est celui d'Euronext Paris et tient aussi compte des calendriers de valorisation de l'OPCVM maître. Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPCVM maître sont disponibles dans le prospectus de celui-ci. Montant minimum de souscription initial 100 Euros.

## Comment investir

### Investisseurs Particuliers

Les investisseurs particuliers sont invités à contacter leur intermédiaire financier.

## Notation ESG

La notation ESG absolue repose sur une méthode d'évaluation exclusive. Si le fonds a obtenu 1 arbre (5 arbres), cela signifie qu'il appartient à la catégorie de notation ESG absolue la plus faible (la plus élevée).

Pour en savoir plus sur la méthode d'évaluation, rendez-vous sur <https://particuliers.axa-im.fr/des-referentiels-esg>.

La note ESG relative correspond à la différence entre la note ESG absolue du portefeuille et la note ESG absolue de son indice de référence. Si la note ESG relative est positive (négative), cela signifie que la note ESG absolue du portefeuille est supérieure (inférieure) à celle de l'indice de référence.

L'intensité relative en CO2 correspond à la différence entre l'intensité en CO2 du fonds (exprimée en tCO2/mio. € de revenus) et celle de l'indice de référence.

Si l'intensité relative en CO2 est verte, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est inférieure à celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est orange, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est supérieure à celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est jaune, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est égale à celle de l'indice de référence.

Les indicateurs ESG sont utilisés à titre d'information uniquement. Le portefeuille ne présente pas d'objectifs ESG réglementaires ou contractuels.

## Avertissements

Ce document est publié uniquement à titre d'information et ne constitue pas un travail de recherche en investissement ou une analyse financière portant sur des transactions sur instruments financiers au sens de la directive MiFID (2014/65/EU). Il ne constitue pas non plus, de la part d'AXA Investment Managers et/ou de ses filiales, une offre d'achat ou de vente de services, de produits ou de placements et ne doit pas être considéré comme un conseil d'ordre juridique, fiscal ou en matière de placement, comme une recommandation d'une stratégie d'investissement, ou comme une recommandation personnalisée d'acheter ou de vendre des titres. Les informations qu'il contient sont destinées uniquement à l'entité et/ou à la/aux personne(s) à qui il a été adressé, sauf autorisation contraire en vertu d'accords applicables. AXA Investment Managers décline par la présente toute responsabilité pour toute reproduction, redistribution ou transmission ultérieures, ainsi que de toute responsabilité issue desdites activités.

Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles et les opinions, estimations et prévisions présentées ici sont subjectives et susceptibles de changer sans préavis. Il n'est nullement garanti que les prévisions faites se réalisent. Les données, chiffres, déclarations, analyses, prévisions et autres informations fournis dans ce document se fondent sur l'état de nos connaissances au moment de sa préparation. Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie explicite ou implicite (y compris à l'égard de tiers) quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations qu'il contient. Toute foi portée aux informations figurant sur cette page est à la seule discrétion du destinataire. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement. Avant d'effectuer un investissement, il est conseillé à l'investisseur de consulter le Prospectus correspondant, le Document d'information clé pour l'investisseur et les documents associés qui fournissent des renseignements détaillés sur le produit, y compris les risques, les frais d'investissement et les commissions liés à l'achat d'un des produits et risques mentionnés. Les informations contenues dans le présent document ne se substituent pas à ces documents ou à l'obtention d'un avis professionnel externe.

Les produits ou stratégies mentionnés dans ce document peuvent ne pas être autorisés ou disponibles dans votre juridiction. Nous vous invitons à vérifier avec la société de gestion ou directement sur son site Internet (<https://www.axa-im.com/en/registration-map>) la liste des pays de commercialisation du fonds.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance actuelle ou future, et toutes les données relatives à la performance ou au rendement mentionnées excluent les commissions et frais encourus lors de l'émission ou du rachat de parts. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les variations des taux de change peuvent également affecter la valeur de l'investissement. Pour cette raison et compte tenu des frais initiaux habituellement prélevés, un investissement ne

convient pas généralement en tant que placement à court terme. Les commissions et les frais ont un effet défavorable sur la performance du fonds.

Le cash inclut les différentes positions en liquidités et assimilées telles les liquidités dans les différents comptes en banque, les positions en fonds monétaires ou les profits latents à recevoir ou payer dans le cadre des couvertures de change.

Le Fonds référencé dans les présentes n'a pas été inscrit au titre de la loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement, telle qu'amendée, ni au titre de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières, telle qu'amendée. Aucune des actions ne peut être proposée ou vendue, directement ou indirectement aux États-Unis ou à toute Personne américaine, sauf si les titres sont inscrits au titre de la loi, ou si une exemption aux formalités d'enregistrement de la loi est disponible. Une Personne américaine est définie comme (a) un individu qui est citoyen ou résident des États-Unis au titre de l'impôt fédéral américain sur le revenu ; (b) une société commerciale, un partenariat ou toute autre entité créée ou organisée conformément aux lois en vigueur ou qui existent aux États-Unis ; (c) une succession ou un trust dont les revenus sont assujettis à l'impôt fédéral américain sur le revenu, indépendamment du fait que lesdits revenus soient effectivement associés à une opération ou une activité aux États-Unis. Aux États-Unis, le présent contenu peut être distribué à une personne qui est un « distributeur » ou qui n'est pas une « personne américaine », telle que définie par la Règle S de la loi sur les valeurs mobilières de 1933 (telle qu'amendée).